



DECISION N° 2023-441

**Marché 2022-283 lot 02 : Aménagement de bureaux
à la direction des Finances et du Budget, 1 rue
Jacques Manuel à Perpignan - Acte modificatif 1 au
lot 02**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

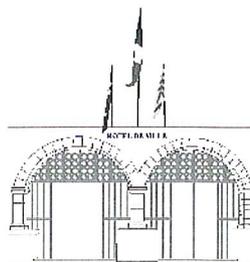
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 22 septembre 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'**Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan, lot n°2 : Démolition et maçonnerie**, a été conclu avec la **Société RENOVTEC, 5 bis avenue de Belfort, 66000 Perpignan**, pour un montant de 53 695 .47 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés.

Considérant que suite aux travaux de démolition prévus dans le marché initial, il est nécessaire de démolir des murs et plafonds supplémentaires ne pouvant rester dans leur état d'origine du fait que ces derniers ont été fragilisés par les démolitions environnantes et selon certaines préconisations du SPS et bureau de contrôle.

Considérant que pour quantifier ces travaux, les services de la Ville ont demandé un devis complémentaire pour le lot 02.



Considérant qu'il en résulte :

Des travaux en plus-value dus à :

- La démolition de murs, cloisons et plafonds supplémentaires au marché initial,
- La purge de poutres bois plâtrées dans l'escalier principal suite à l'apparition de fissures sur celles-ci pendant les travaux,
- Le montage d'un mur en blocs sur terrasse.

Des travaux en moins-value dus à :

- Des travaux exécutés par notre atelier maçonnerie au début du chantier pour l'aménagement de la base de vie suite aux nouvelles préconisations du SPS,
- Des travaux annulés suite à un avis favorable du bureau de contrôle sur le fait que l'on peut conserver la gaine technique de la chaufferie et l'état,
- La suppression d'un sanitaire au rez-de-chaussée.

Considérant que le cout de ces travaux supplémentaires déduits des moins-values représente une hausse de 1 986.41 € HT, portant le montant du marché à 55 681.88 € HT, soit une plus-value de 3.70% après cet acte modificatif.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
53 695.47 €	1 986.41€	55 681.88 €	3.70%

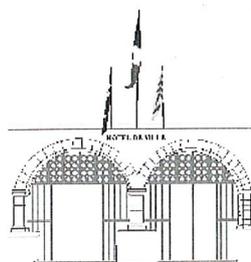
DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 02 du marché 2022-283 avec la **Société RENOVTEC, 5 bis avenue de Belfort, 66000 Perpignan**, d'un montant de 1 986.41 € HT, soit une plus-value de 3.70% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 02 à 55 681.88 € HT après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.



ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-171625-AV-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

